

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL De la ville de Saint-Joachim

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
 un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet)

Indiquez si le territoire se situe en zone prioritaire (précisez si c'est le cas) :

La ville de Saint-Joachim accueille sur son territoire :

- ⇒ L'école maternelle publique Pauline Kergomard
- ⇒ L'école maternelle publique d'Aignac
- ⇒ L'école élémentaire publique Simone de Beauvoir
- ⇒ L'école maternelle et élémentaire privée Sainte-Anne
- ⇒ Le collège public René Char.

Public concerné : *au moins les enfants du primaire et il est recommandé d'y associer les jeunes du territoire.*

Nombre total d'enfants :

Tranche d'âge : **de 2 ans et demi à 17 ans**

Niveau maternelle : **158**

Niveau élémentaire : **260**

Niveau secondaire : **400**

Autres :

LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

- 1) Permettre à l'enfant de prendre sa place dans la société en tant qu'acteur.
- 2) Participer au développement du vivre ensemble.
- 3) Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.

Nom et prénom du correspondant : FISCHER Dominique

Fonction : Adjointe à l'éducation et la petite enfance

Adresse : 64, rue Joliot Curie, Mairie de Saint-Joachim (44720)

Téléphone : 02-40-88-42-31 / 02-40-91-66-27

Adresse électronique : fischerd@saint-joachim.fr

Structure de pilotage : *elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. Il est nécessaire d'en définir le rôle, les attributions et le fonctionnement*

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- ⇒ Garantir la mise en application des objectifs du PEDT.
- ⇒ Adapter le PEDT en fonction des évolutions du territoire (augmentation de la population, accroissement des effectifs de fréquentation des structures petite enfance, enfance et / ou jeunesse, ouverture / fermeture de classe).
- ⇒ Communiquer sur les actions et évolutions du PEDT.
- ⇒ Assurer un suivi et un bilan des actions mises en place dans le cadre du PEDT.

Composition de la structure de pilotage :

- ⇒ Elus (enseignement / petite enfance, sport / jeunesse, culture)
- ⇒ Commission enseignement / petite enfance + comité consultatif.
- ⇒ Coordinateur technique enfance / jeunesse
- ⇒ Représentant du service jeunesse
- ⇒ Directeur de la bibliothèque municipale

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

- ⇒ Directeur d'école / enseignants (écoles publiques-privées)
- ⇒ DDEN
- ⇒ Parents d'élèves

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COFIL, de commissions, etc.) : *(une fréquence d'au moins 2 réunions par an est souhaitable)*

⇒ Se fixer sur le calendrier d'une année scolaire :

- Réunion 1 : Octobre de l'année en cours (avant les vacances de la Toussaint)
- Réunion 2 : Avril-mai de l'année suivante
- Faire le point sur les projets en cours et ajuster ces derniers si nécessaire.
- Faire le bilan des actions terminées.

⇒ Mise en place de groupes de travail au cours de l'année scolaire :

- Réunion des acteurs concernés par une thématique ou un projet spécifique.
- Information au coordonnateur pour une mise à jour du PEDT.
- Présentation des avancées des groupes de travail au COFIL suivant.
- Pour les actions à plus grande échelle ou impliquant plusieurs acteurs, possibilité d'avoir un appui du coordonnateur (exemple de la charte de la communauté éducative et de la restauration scolaire).

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : CHAUSSUN Timothée

Fonction : Coordinateur enfance / jeunesse

Adresse : 8, rue Marcel DESBOIS

Téléphone : 07-86-34-52-71 / 02-40-91-66-27

Adresse électronique : maisondelenfance@saint-joachim.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? 60 %

METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

Le comité de pilotage sera chargé d'interroger les éléments suivants :

- ⇒ Les actions prévues ont-elles été mises en place ?
- ⇒ La concertation et la coopération entre les acteurs se sont-elles poursuivies sur toute la durée du PEDT ?
- ⇒ Les ajustements en cours de PEDT ont-ils permis de répondre à certaines problématiques ?
- ⇒ L'ensemble des acteurs a-t-il été interrogé ?

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

- ⇒ Poursuivre le développement de l'éducation sportive au sein des différentes structures (intervention des ETAPS notamment)
- ⇒ Développer un réseau d'associations / partenaires locaux entre les différents membres de la communauté éducative.
- ⇒ Réaménager les espaces de jeux des cours d'école (parfois partagés avec le personnel et / ou le public de la Mde).
- ⇒ Favoriser l'émergence de projet transversaux : l'exemple de (re)connexion.
- ⇒ Intégrer le personnel communal dans les projets et les temps de vie de l'école (participation aux CE, aux portes ouvertes).
- ⇒ S'appuyer sur des outils collaboratifs déjà existants et les mettre en valeur (charte de la communauté éducative, charte de la restauration scolaire, convention Ecoles-Bibliothèque).
- ⇒ Permettre à chaque acteur de connaître les rôles et objectifs des différentes structures (Bibliothèque municipale, commission enseignement, Ecoles).

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique
ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels => CAF / DSDEN / Ecoles publiques et Privées / Elus et commissions associées.

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées) => Le partage vert, Association sportive (Football, full contact, basket, danse), Astronomie pour tous, La pierre chaude, Amicale laïque (et notamment la section « lire et faire lire »).

Services de la collectivité territoriale => La bibliothèque municipale, les services techniques, l'EHPAD, la restauration scolaire.

Autres partenaires => Le parc de Brière, parents élus, commerçants / artisans locaux.

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**

Existant :

- ⇒ Des questionnaires peuvent être diffusés à l'initiative de l'école (enseignants et / ou parents élus), de la collectivité ou bien sur une collaboration école / Mairie.
- ⇒ Accueil physique de chaque nouvelle famille souhaitant utiliser les services de la Maison de l'enfance (restauration, ALSH, APS).
- ⇒ Permanence physique et téléphonique des agents de la Mde pour répondre aux différentes interrogations.
- ⇒ Projet de création d'une Maison d'assistantes maternelles avec l'objectif de répondre aux besoins des familles à travers le développement de nouveaux modes de garde (avec un appui technique de l'agent en charge du RPE).
- ⇒ Mini-camps : envoi d'information journalière sur le déroulé du mini-camp via un listing mail.
- ⇒ Séjour neige :

- Création d'un blog (consultable seulement par les familles)
- Rétrospective du séjour neige sur un temps fort avec les animateurs, les parents et les enfants.

⇒ Vacances d'été :

- Création d'un blog alimenté par un article / photos le vendredi de chaque semaine (consultable seulement par les familles).
- Temps de convivialité sur la fin de l'été

⇒ Petites vacances : affichage sur le panneau de la Mde

⇒ Les programmes d'animation sont diffusés aux familles :

- Par mail et sur le site internet de la Mairie pour les vacances scolaires
- Sur le site internet de la Mairie pour les mercredis.

⇒ Le RPE, acteur essentiel de la parentalité sur la collectivité :

- RPE intercommunal créé en 2009. C'est un lieu d'information et d'accès aux droits pour les parents employeurs ou futurs parents, pour les professionnels de l'accueil individuel et candidats à l'agrément.
- Il oriente les familles sur les modes de gardes adaptés au 0-3 ans et propose des actions à destination des ASMAT et autour de la parentalité.
- Permanence d'une Educatrice de Jeunes Enfants une fois par semaine sur la commune.
- Local et matériel partagés le mardi avec la Maison de l'enfance (accès possible à l'école hors période scolaire).
- Quelques actions et projets à venir :

- Ass mat ' dating.
- Proposition d'atelier enfants-parents (relaxation, détente) lors de la semaine de la parentalité.
- Participation au projet (re)connexion en proposant un atelier yoga en lien avec la bibliothèque municipale.
- Relation étroite avec la BM (temps de lectures sous différentes formes : kamishibai, tapis de lecture).
- Prix du livre.

Perspectives :

⇒ Développer le lien avec les parents d'élèves élus de chaque école :

- Intégration de la Maison de l'enfance aux actions de l'école (vente de gâteaux / portes-ouvertes / fêtes de l'école).
- Transmission des informations relatives aux temps péri et intra scolaire en amont des conseils d'école.

⇒ Accompagner les familles vers le tout numérique : le dossier famille est aujourd'hui entièrement dématérialisé. Les démarches se font exclusivement en ligne.

⇒ Mettre à jour les documents de communication pour aiguiller au mieux les familles.

⇒ Diversifier les rencontres enfants-parents-animateurs à travers des temps de convivialité sur les temps extra scolaires (soirée jeux de société, jeux en bois)

⇒ Diffuser « la gazette de la Maison de l'enfance » sur le Facebook communal et sur le site internet de la Mairie : rendre visible des temps auxquels les parents n'ont pas accès.

⇒ Développer le projet de création d'une Maison d'Assistante Maternelle (pour répondre à un besoin des familles).

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique COMMUNICATION DU Pedt ET DE SES ACTIONS

Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?

Existant :

- ⇒ Panneau d'affichage numérique dans le centre de la commune.
- ⇒ Panneau d'affichage devant la Maison de l'enfance et devant chaque école.
- ⇒ Site internet et Facebook de la collectivité.
- ⇒ Portail famille.
- ⇒ Bulletin trimestriel municipal.
- ⇒ Diffusion d'information dans le cahier des enfants (en élémentaire).
- ⇒ Distribution d'outils de communication sur le temps scolaire du collège (flyers).
- ⇒ Mailing.
- ⇒ Présence d'un représentant du service jeunesse au forum des associations.
- ⇒ Présence d'un représentant de la Mde aux portes-ouvertes de l'école PK.

Perspectives :

- ⇒ Mettre à jour les documents de communication (carte scolaire, documents d'accueil) pour répondre au mieux aux besoins des familles.
- ⇒ Augmenter la visibilité des actions sur le Facebook communal (diffusion d'un article mensuel sur la « Maison de l'enfance » et les différents temps de l'enfant) ou création d'un Facebook propre à la Maison de l'enfance.
- ⇒ Utiliser l'envoi de SMS aux familles via le logiciel carte +.
- ⇒ S'appuyer davantage sur les associations de parents d'élèves (diffusion d'information, participation à l'amélioration du service public).
- ⇒ Varier les canaux de communication (accès de la Maison de l'enfance à l'espace e-primos de l'école Simone de Beauvoir par exemple).

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Préciser l'articulation du PEDT et autres dispositifs: Projet éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...

Existant : Le PEDT est en corrélation avec l'ensemble des dispositifs présents sur la commune et dans les différentes structures. Les valeurs sont partagées.

Perspectives : Identifier plus clairement ces dispositifs auprès de chacun des acteurs éducatifs et pédagogiques. Eviter les doublons. Gagner en complémentarité.

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant : Les objectifs du PEDT et de la CTG se rejoignent. La volonté d'offrir un service de qualité et correspondant aux besoins du territoire reste centrale dans ces deux dispositifs.

Perspectives : La CTG est récente et nécessite d'appréhender son fonctionnement et son application sur le territoire. La coopération intercommunale qui découlera de la CTG doit être un point d'appui pour dynamiser la PEDT au sein de notre territoire. Il sera nécessaire d'avoir une transversalité entre ces dispositifs.

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?

Existant :

⇒ **Mise à disposition de deux Educateurs sportifs Territoriaux sur les trois écoles publiques de la commune :**

- Educateur 1 => Ecoles maternelles PK et Aignac (5 créneaux : 1 par classe).
- Educateur 2 => Ecoles Simone de Beauvoir (5 créneaux pour 7 / 8 classes).
- Des réunions de concertation sont fixées en début et / ou en fin d'année scolaire afin d'anticiper au mieux la programmation de l'année (achat de matériel, réservations des créneaux).
- Des temps d'échanges dans le courant de l'année permettent d'ajuster le contenu des séances.
- Les équipements sont réservés en concertation avec le collège de la commune (temps de rencontre pour fixer cela en fin d'année scolaire).
- Mise en valeur et optimisation des équipements sportifs de la commune (halle de raquettes, terrain de football).

⇒ **Un espace de restauration pour chaque groupe scolaire afin de :**

- Limiter les trajets (gain de temps, traversée de route dangereuse).
- Rendre plus agréable ce temps (pour les enfants mais aussi le personnel : bruit, effet de masse).
- Assouplir la logistique inhérente à ce temps (locaux actuels pas toujours adaptés avec des contraintes importantes pour le personnel).

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

⇒	Echanges formalisés enseignants, directeurs d'école / Animateurs, directeur de la Mde lors de certaines situations impliquant l'enfant :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de protocoles particuliers pour l'accueil des enfants (accueil d'enfants au comportement troublé / troublants par exemple). ○ Réception de la famille sur un seul et même temps avec un représentant de chaque structure. ○ Echanges de pratiques. ○ Gestion de la liaison Activités Pédagogiques Complémentaires / Accueil Périscolaire : transmission de listes d'APC, détachement d'un animateur pour le trajet, communication aux familles. ○ Communication sur l'accueil de stagiaire (convention commune, échanges).
⇒	Projet d'aménagement des espace partagés entre l'école et le service enfance / jeunesse :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation entre les différents équipes enseignantes / animateurs. ○ Rencontre technique pour étudier la faisabilité et les possibilités d'aménagement. ○ Proposition de solutions répondant aux contraintes d'accueil des différents publics aux élus communaux (CE, réunions formalisées) pour l'école PK et la Mde. ○ Définition d'un budget et d'un échéancier précis ○ Implication du service technique communal. ○ Présentation du projet de réaménagement de cours de l'école Sdb à l'ensemble des utilisateurs.
⇒	Représentation de la Maison de l'enfance lors des conseils d'école (Ecole PK + Ecole Sdb + Ecole d'Aignac) et ou conseils d'établissement (Ecole Privée) :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permet d'aborder des points relatifs au temps de liaison école / Maison de l'enfance. ○ Création de lien avec les parents élus de chaque école. ○ Fréquence d'intervention et organisation de chaque CE fixées avec les directeurs de chaque école.
⇒	Création d'une charte de la restauration scolaire :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappeler la responsabilité « Mairie » de ce temps. ○ Apporter une information aux familles sur l'organisation de ce temps. ○ Définir les comportements à adopter pour le personnel et également pour les enfants. ○ Proposer une échelle de sanction commune à chaque groupe scolaire. ○ Diffuser le document à l'ensemble des utilisateurs et / ou professionnels concernés par la restauration scolaire.
⇒	Création d'une charte de la communauté éducative :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les rôles, actions et responsabilités de chaque membre ○ Permettre des axes de travail communs. ○ Diffuser le document à l'ensemble des professionnels concernés.
⇒	Implication du service enfance / jeunesse sur des temps de vie de l'école :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Détachement d'un agent de la Maison de l'enfance pour la vente de gâteaux de l'école PK (afin que les enfants fréquentant l'APS puissent également y participer). ○ Présence d'un agent de la Maison de l'enfance lors des portes-ouvertes de l'école PK : il s'agit d'un autre canal de diffusion des informations avec un contact direct avec les nouvelles familles notamment. Elles peuvent ainsi être orientées directement vers la Mde ○ Ouverture des offices de restauration lors des portes-ouvertes pour permettre aux familles de les visiter. ○ Participation des agents de la Maison de l'enfance et de la restauration à la « fête des couleurs » de l'école PK.
⇒	Participation des enseignants / directeurs aux évaluations individuelles de fin d'année du personnel ATSEM :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apporte une réponse à la problématique de double autorité hiérarchique (responsable du service enfance jeunesse) et fonctionnelle (directeur de l'école) à travers deux entretiens séparés (la grille d'évaluation est transmise par la collectivité). ○ Mutualisation des échanges dans le rapport final. ○ Apposition de deux appréciations distinctes. ○ Favorise la mise en valeur des ATSEM et permet un échange sur l'évolution du métier.
⇒	Mise en place d'exercices incendies / intrusions / PPMS de la Maison de l'enfance calés sur le rythme scolaire :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence régulière de l'Assistant de prévention. ○ Identification des différents protocoles par les équipes et les usagers (enfants).
⇒	(Re)connexion : un exemple de projet transversal :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ A l'initiative des différentes écoles de la commune ○ Volonté de questionner les familles sur leur rapport aux écrans et surtout de proposer des alternatives à travers différents temps forts dans l'année. ○ Implication de différents acteurs (associations, infirmières scolaires, service jeunesse, bibliothèque municipale) ○ Mise en place de temps forts tout au long de l'année scolaire.
⇒	De nouveaux liens avec le collège :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Par le biais du service jeunesse avec l'intervention d'un animateur sur certains temps méridien et / ou de récréation. ○ Echanges ETAPS / Professeur de sport du collège pour le planning d'occupation des équipements sportifs et du prêt de matériel.
⇒	Mise en place d'un séjour neige pendant les vacances d'hiver :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le départ des enfants n'étant jamais allés aux sports d'hiver. ○ Proposer une alternative aux voyages scolaires. ○ Renforcer la coopération inter-communale.
⇒	Partenariat régulier entre les écoles et la bibliothèque municipale :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prêt de livre. ○ Mise à disposition d'un bibliothécaire

Perspectives :

⇒	Renforcer la collaboration ETAPS / enseignants :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des passerelles entre différentes classes ayant effectué un même cycle d'activité (rencontres sportives communes par exemple). ○ Faciliter le lien entre les groupes scolaires : élémentaire / collège, GS de deux groupes scolaires différents, projet d'olympiade avec collège). ○ Intégrer l'ETAPS à d'autres projets d'école : Cycle sécurité routière à l'école Simone de Beauvoir.
⇒	Appréhender les nouveaux offices de restauration dans l'année 2023 :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter la gestion de ce temps (moins de trajets et donc moins de contraintes). ○ Proposer l'initiation des GS au self sur l'ensemble des écoles maternelles. ○ Former le personnel aux différents postes et aux nouveaux locaux (surveillance de cour, gestion des offices).
⇒	Optimiser la signalétique du centre-bourg afin de permettre une meilleure identification des différents lieux de la petite enfance et l'enfance (RPE, Mde, Ecoles) pour les familles et les prestataires (livraison par exemple).
⇒	Renforcer le lien Maison de l'enfance / école :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des relations plus étroites avec l'école privée : communication sur les temps forts de l'école (pique-nique), échanges sur les comportements difficiles entre professionnels, participation d'un représentant de la Mde au conseil d'établissement. ○ Renforcer la présence de la Mde sur certains temps forts de l'école (CE, portes ouvertes) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux CE de l'école d'Aignac (1 à 2 fois par an) ▪ Mise à disposition des ATSEM sur les temps de vie de l'école (Portes-ouvertes, conseils des maîtres, équipes éducatives, fête des écoles), avec pour objectif de mettre en valeur leur rôle auprès des familles. ▪ Présence d'un animateur de la Mde dans la classe de TPS / PS de PK en début d'année scolaire (sur le temps d'accueil du matin au moment de l'ouverture de l'école). ▪ Réalisation de banderole pour la fête des trois écoles publiques (à l'initiative des parents élus de chaque école).
⇒	Mettre à jour et valider la charte de la communauté éducative :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une compréhension globale des interactions entre les différents acteurs. ○ Clarifier le rôle de chacun. ○ Intégrer la charte de la restauration scolaire (proposer une version adaptée à chaque public) et la convention Ecole-Bibliothèque dans le document. ○ S'appuyer sur ce document pour faciliter les liens entre l'école et la collectivité.
⇒	Concrétiser le projet de réaménagement de la cour de l'école PK en répondant à un double objectif : rendre la cour plus attractive et adaptée à l'ensemble des utilisateurs (enfants de 3 à 11 ans : école + accueil de loisirs).
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Validation du devis pour l'achat de modules pédagogiques par les élus et installation par les ST. ○ En herbage des zones. ○ Installation d'une pergola. ○ Programmation des investissements pour les années futures. ○ Lancement du projet de fresque avec l'intervention d'une artiste ukrainienne : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets simultanés mais indépendants menés sur le temps scolaire et sur le temps d'accueil de loisirs. ▪ Recueil de données avec les enfants / utilisateurs pour affiner le projet (photos, idées). ▪ Volonté de faire participer les enfants et de mettre en valeur les lieux. ▪ Projet inscrit dans l'année scolaire 2023-2024 pour l'école et la Mde. ▪ Appui technique et accompagnement d'un conseiller en arts plastiques. ▪ Volonté d'impliquer les enfants dans l'ensemble du processus créatif (rôle des enfants pas seulement opérationnel). ▪ Rencontres intermédiaires prévues pour un état de lieu de l'avancement du projet.
⇒	Finaliser les projets d'aménagement des cours des écoles publiques d'Aignac et Simone de Beauvoir :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux besoins du public accueilli. ○ Budgétiser le projet de cour. ○ Effectuer les travaux.
⇒	Pérenniser le séjour neige :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Alternance d'une année sur deux. ○ Consolidation des relations avec les structures communales alentours : Missillac, La chapelle des Marais. ○ Développement d'actions d'autofinancement avec l'intégration des commerces locaux. ○ Anticipation du projet (sélection des participants en amont). ○ Apporter une complémentarité aux séjours « scolaires ».
⇒	Développer et formaliser le service d'aide aux devoirs sur les temps d'accueil périscolaire (communication aux familles et aux enseignants).
⇒	Etudier la possibilité de déclarer le temps méridien des écoles auprès de la DRDJSC :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la qualité de l'offre d'accueil. ○ S'appuyer sur du personnel qualifié.
⇒	Rendre plus lisibles et plus efficaces le partenariat entre les écoles et la bibliothèque municipale :
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappeler les objectifs propres à chaque structure. ○ Anticiper les actions et fixer un calendrier précis. ○ Permettre une répartition équitable des agents municipaux auprès de chaque école. ○ Valoriser les actions mises en place. ○ Mettre à jour la convention Bibliothèque-Ecole (datant de 2008) pour en faire un véritable document d'appui.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Existant :

⇒ **L'association « lire et faire lire », une section de l'amicale laïque :**

- Propose des séances de lecture auprès des enfants de l'école d'Aignac depuis 10 ans, grâce à la présence de plusieurs bénévoles.
- Dispositif étendu à l'école Pauline Kergomard depuis peu.
- Volonté de pérenniser ces interventions et de proposer un maximum de séances de lecture.

⇒ **Le projet des écoles maternelles publiques :**

- Ambition réussite : « Garantir l'acquisition du lire, écrire, conter et respecter autrui » :
 - Participation à l'action « lire et faire lire » (PK + Aignac).
 - Découverte de contes du patrimoine, utilisation de kamishibai, castelet, marionnette, marotte / participation prix littéraire (PK)
 - Utilisation d'une sélection de livre, développement de la compréhension des consignes énoncées et la connaissance des contes + diversité des situations de manipulation et de recherche (Aignac).
- Ambition insertion : « construire pour chacun sa place dans la société » :
 - Fréquentation de lieu de culture, inclusion des parents dans les portes-ouvertes, aménagement de la cour de récréation (PK).
 - Travail sur les émotions et participation aux débats (utilisation d'une valise des émotions), fréquentation de lieux de culture et rencontre avec des artistes, utilisation d'un support des activités culturelles, compréhension du rôle de chaque intervenant dans l'école (Aignac).
- Ambition solidarité : « Ne laisser personne au bord du chemin » :
 - Valorisation des élève, repérage des élèves fragiles (PK)
 - Utilisation de classeur d'apprentissage (Aignac)
- Ambition coopération : « travailler ensemble à la réussite de tous » :
 - Renforcement de la communication auprès des familles (PK)
 - Développement du projet (re)connexion impliquant écoles, associations et familles (Aignac)

⇒ **Le projet des écoles élémentaires publiques :**

- Intervention ETAPS
- Initiation au rugby via un club local
- Projet sécurité routière (avec la participation des ETAPS)
- Forum des sciences (en lien avec le collège René Char).

⇒ **Le PEAC :**

- Un classeur PEAC suit les élèves sur les 3 années de maternelles avec 4 sections : arts du visuel / arts du spectacle / arts du patrimoine / littérature jeunesse (PK).
- 3 séances de cinéma dans l'année pour les GS en lien avec le ciné malouine de Saint-malo de Guersac (également partenaire de la Mde) + arts visuels : exposition + utilisation d'un procédé de photographie, le cyanotype. (Aignac)
- Proposition de spectacle dans la salle de spectacle communale + intervention de l'association « des ateliers du livre qui rêve » pour un projet théâtre (Sdb).
- Rencontre « chorale » entre les écoles Simone de Beauvoir, Pauline Kergomard et Aignac.

⇒ **Le projet pédagogique de la Maison de l'enfance :**

- Permettre à l'enfant de découvrir son environnement proche.
- Proposer un accueil individualisé et contribuer au bien-être de l'enfant.
- Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie de la structure.

⇒ **Le projet pédagogique de l'espace jeune :**

- Apprendre le « vivre ensemble » à travers des règles et des valeurs communes.
- Développer la citoyenneté.
- Favoriser le partenariat entre les acteurs de la vie des jeunes.
- Favoriser l'intégration des jeunes à la structure.

Perspectives :

⇒ **Renforcer et souligner l'importance Projet Culturel de Territoire :**

- Dispositif partenarial entre la Carène, le département de Loire-Atlantique et la DRAC des Pays de la Loire.
- L'objectif est de développer les services publics de la culture via un programme d'actions.
- L'un des axes prioritaires est « l'éducation artistique et culturelle » avec une ouverture auprès des projets d'établissement scolaires publics et privés.
- Les écoles d'Aignac, Pauline Kergomard et Sainte-Anne ont profité de deux projets (ateliers en classe + sorties en extérieur + Restitution en fin d'année scolaire).
- Certains projets sont également proposés aux structures d'accueil. L'espace jeune de la commune a déjà intégré le projet OHM (composition et enregistrement d'une chanson en studio).

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

⇒ S'appuyer encore davantage sur la bibliothèque municipale, un partenaire privilégié des écoles :

- Des objectifs précis :
 - Lutter contre l'illettrisme et l'exclusion.
 - Familiariser les enfants aux locaux, à la recherche documentaire, au traitement de l'information, au numérique.
 - Renforcer le goût de la lecture, développer la lecture « loisirs » autonome.
- Un lien étroit avec les écoles (mise à jour de la convention Ecole-Bibliothèque) :
 - Réunion en fin d'année scolaire pour dresser un bilan et fixer le cap de l'année scolaire prochaine (les objectifs de l'école et de la bibliothèque doivent concorder).
 - Feuille de route établie en septembre / octobre (thématiques retenues, rythme des accueils).
 - Accueil de chaque classe 3 à 4 fois durant l'année scolaire.
- Des interventions variées :
 - Déficience visuelle.
 - Thématique de la grenouille.
 - Initiation au travail de l'auteur Bruni Munari.
 - La pollution sonore des fonds marins.
 - Exposition Charles Darwin.
 - Chasse aux livres (sur tablette).

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Comment les valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté sont traduits dans le PEDT et actions éducatives ?

Existant :

L'ensemble des intervenants éducatifs (ATSEM, équipe pédagogique, équipe d'animation...) partage les valeurs républicaines constituant le socle de la politique éducative communale.

⇒ **Citoyenneté :**

- Toutes les actions mises en place contribuent à la réalisation de l'enfant en tant qu'individu à part entière.
- L'enfant est acteur de la vie des structures enfance et jeunesse (participation à la construction du programme d'animation, prise en compte de ses choix par l'équipe d'animation...). Il peut donner son avis, être critique, trouver des compromis afin de s'épanouir pleinement.
- Les activités proposées s'appuient sur la coopération et la solidarité.
- Le respect occupe une place majeure au sein du PEDT. Toutes ses composantes sont représentées : autrui, matériel, personnel encadrant, membre d'associations, familles...

⇒ **Le vivre ensemble :**

- Les besoins personnels doivent s'équilibrer de la meilleure des manières avec ce qui est commun.
- Les actions proposées par les partenaires éducatifs favorisent le respect des autres et l'acceptation de la différence. La mixité sociale et culturelle et la prise en compte du handicap font parties intégrantes des actions éducatives entreprises.

⇒ **Le bien-être dans une visée d'épanouissement :**

- Le personnel encadrant étant diplômé et formé aux techniques d'animation, il accompagne l'enfant dans sa construction de repères stables : prise en compte du rythme des enfants, transmission des informations aux familles.
- Les locaux répondant parfaitement au public facilitent l'intégration de l'enfant au sein des structures.
- La diversité des activités proposées permet à chaque enfant de trouver sa place, en favorisant son éveil, le développement de sa curiosité et son ouverture culturelle.
- L'enfant trouve dans l'équipe d'animation des interlocuteurs privilégiés l'accompagnant tout au long de son parcours. La collectivité privilégie les contrats longs offrant une certaine stabilité à l'équipe d'animation et donc à la structure.

Perspectives :

- ⇒ Développer l'apprentissage de ces valeurs de 2 ans et demi jusqu'au 18 ans de l'enfant à travers les différentes structures scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse.
- ⇒ Poursuivre le développement des partenariats locaux (avec les associations du territoire notamment).
- ⇒ Favoriser l'émergence de projets transversaux (école- service péri et extrascolaire).
- ⇒ Inclure encore davantage les familles dans les projets et dans la vie des structures.

Prise en compte du handicap

Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...) ?

Existant :

- ⇒ Les bâtiments communaux répondent aux normes PMR et permettent d'accueillir tout type de public.

Perspectives :

- ⇒ Poursuivre la formation du personnel à l'accueil de public en situation de handicap.
- ⇒ Développer davantage la coopération école – Accueil collectif de mineurs (ACM) pour l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique PEDT et publics adolescents

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant :

- ⇒ Ouverture d'une structure jeunesse municipale en juillet 2021.
- ⇒ Accueil des enfants de 11 à 17 ans avec une prise en compte des contraintes propres à ce public (accueil libre, activités spontanées, lieu d'information, de prévention et d'orientation).
- ⇒ Un noyau de jeunes (de 11 à 13 ans) s'est formé (plus d'une trentaine d'inscrits).
- ⇒ La collectivité met à disposition deux véhicules neufs places laissant de nombreuses possibilités d'actions.
- ⇒ Une convention tripartite « prêt de véhicule » avec les communes de Montoir de Bretagne et Saint-Malo de Guersac permet de limiter les contraintes de transport au maximum.
- ⇒ Un premier séjour jeunesse s'est déroulé en août 2022.
- ⇒ Participation à des projets originaux dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (Projet OHM).
- ⇒ Les relations avec les acteurs locaux se développent de plus en plus : associations (actions de prévention), collèges (intervention sur le temps méridien et pendant certaines récréations / projets communs), services municipaux, communes proches.
- ⇒ Seuls les temps forts sont soumis à la réservation, c'est le portail famille qui est utilisé (comme pour l'APS, l'ALSH et la restauration) dans le but d'avoir une continuité dans le mode d'utilisation des services pour les familles.
- ⇒ Un animateur jeunesse assure la gestion de ce service (tout en étant rattaché au service enfance jeunesse).
- ⇒ Relation et collaboration étroite avec le collège.
- ⇒ Intégration du service jeunesse au projet (re)connexion.

Perspectives :

- ⇒ Pérennisation du séjour jeunesse tout en recherchant un investissement complet des jeunes (actions d'autofinancement, échelonnage des actions et de la logistique).
- ⇒ Plus d'efficacité dans le suivi administratif de la structure jeunesse (règlement des cotisations, facturation aux familles) : volonté d'apporter plus de visibilité au public et aux utilisateurs.
- ⇒ Consolidation du noyau de jeunes tout en favorisant l'inclusion des enfants plus jeunes et plus âgés.
- ⇒ Projection sur une éventuelle réorganisation : réflexion à mener sur l'amplitude des âges accueillis pour satisfaire l'ensemble des publics, sur le recrutement d'un second animateur ou sur une mise à disposition plus fréquente d'un animateur de la Mde.
- ⇒ Renforcement du sentiment d'adhésion et d'appartenance à l'espace jeune (choix d'un nom pour le local, déménagement dans un local neuf : projet de « maison de associations ») : l'objectif est de garder du lien avec les enfants partant du collège vers le lycée.
- ⇒ Renforcement du lien avec les partenaires locaux et notamment le collège : mise en place d'un bal de promo en fin d'année scolaire 2023, signature d'une convention pour faciliter et cadrer les interventions de l'animateur dans le collège (notamment sur le temps méridien : jeux de société, jeux en bois).
- ⇒ Réflexion sur l'intégration de nouveaux projet (chantiers de jeunes, promeneurs du net).

PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)

Quelle(s) prise(s) en compte des séjours dans votre PEDT ?

Existant :

- ⇒ Séjours scolaires de l'école élémentaire Simone de Beauvoir : Vendée (3 jours, une fois par an)
- ⇒ Séjours extra-scolaires :
 - La Maison de l'enfance propose chaque été une offre de deux mini-camps => MC 1 de la GS au CE1 (ouverture aux GS depuis deux ans pour répondre à une demande des familles) et MC 2 du CE2 AU CM2. 12 places sont disponibles pour chacun des deux mini-camps.
 - Un séjour « neige » a été mis en place en 2021 en collaboration avec les communes de la chapelle des marais et de Missillac. Ouverture à 16 places par commune.
- ⇒ Un premier séjour jeunesse a vu le jour à l'été 2022 (14 places).

Ces propositions sont primordiales dans le parcours scolaire et extrascolaire des enfants. Ils sont plébiscités par les familles et les enfants. L'objectif étant d'avoir des propositions complémentaires entre les séjours scolaires et les séjours proposés par le service enfance jeunesse.

Perspectives :

- ⇒ Pérenniser le séjour neige et la collaboration entre les collectivités en impliquant davantage les familles et les enfants dans le projet (actions d'autofinancement).
- ⇒ Diversifier son offre de mini-camp.
- ⇒ Valoriser les agents partant en mini-camp (rémunération prenant en compte l'investissement des agents volontaires).
- ⇒ Développer le séjour jeunesse en renforçant peu à peu l'implication des jeunes (actions d'autofinancement).

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4,5 jours et 5 matinées: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)			
Établissements secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	2	0	2
Écoles élémentaires	1	0	1
Écoles primaires (mat + élém)	0	1	1
Établissements secondaires	1	0	1

B- LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
6h55-8h40 16h00-18h30	Accueil périscolaire	Maison de l'enfance « l'île aux enfants », », 8 rue Marcel des bois	Des TPS au CM2	Mairie de Saint-Joachim		O U I	

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **NON**

Si OUI avec quels organisateurs ?

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: **OUI**

- ⇒ 1 Directeur (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)
- ⇒ 1 Directeur adjoint : BAFD
- ⇒ 5 Animateurs BAFA ou équivalent (CAP petite enfance, licence STAPS)

- ⇒ 1 pour 14 : - 6 ans
- ⇒ 1 pour 18 : + 6 ans

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : NON

et plus particulièrement dans des salles de classes : **NON**

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires ? Si OUI merci de la joindre en annexe

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? NON (pas sur les temps d'APS, seulement sur le temps de restauration)

- ⇒ Des agents municipaux assurent la rotation des classe et la surveillance de cour pendant le temps méridien de l'école élémentaire publique Simone de Beauvoir.
- ⇒ Du petit matériel peut être mutualisé entre l'école et les équipe municipales (ballons, cordes à sauter, kapla).
- ⇒ La collectivité investit également dans ce type de matériel pour le renouveler. Celui-ci est stocké dans une armoire dans le hall de l'école.
- ⇒ Un animateur assure des activités manuelles sur le temps du midi : il dispose d'une salle et d'espace de rangement décidés en concertation avec l'école.
- ⇒ Les ATSEM accompagnent les élèves des écoles maternelles publiques sur le temps de restauration.

**Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?
Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON Si OUI merci de le joindre en annexe**

<u>Groupe scolaire</u>	<u>APS matin</u>	<u>APS soir</u>
Ecole Simone de Beauvoir (située à environ 300m de la Mde)	Les animateurs accompagnent les enfants de la Mde jusqu'à la cour de l'école.	La liste des enfants participant à l'APS est éditée à la Mde. Les animateurs passent dans les salles et font l'appel. Les enfants et les animateurs se rejoignent dans le hall Le départ vers la Mde se fait une fois le flux enfants / parents devant l'école plus fluide.
Ecole Pauline Kergomard (bâtiment accolé à la Mde avec une cour partagée).	Les animateurs accompagnent les enfants jusqu'à l'entrée des classes (en passant par l'intérieur du bâtiment ce qui évite d'utiliser la même entrée que les parents). Les animateurs aident au déshabillage si besoin. Les feuilles de pointage sont transmises à chaque ATSEM.	Les ATSEM préparent les enfants participant à l'APS devant l'entrée de l'école. Les animateurs récupèrent la liste et les enfants pour se diriger vers la Mde.
Ecole d'Aignac (situé à 3km de la Mde) Utilisation de deux minibus 9 places (places matérialisées et réservées sur le parking ou accès spécial par l'arrière de l'école ou accès via les services techniques de la commune pendant la durée des travaux).	Les animateurs accompagnent les enfants jusqu'à l'entrée des classes (et aide au déshabillage). Les feuilles de pointage sont transmises aux ATSEM.	Les ATSEM préparent les enfants participant à l'APS devant la porte arrière de l'école (pour éviter le flux de parents / enfants). Les enfants sont installés dans les minibus par les animateurs et se dirigent vers la Mde.

Un enfant n'est pas inscrit sur la liste d'accueil périscolaire. Sa famille ne vient pas le récupérer. Quel fonctionnement adopter ? Qui assure la responsabilité de l'enfant ? Etablir un seul et même protocole pour l'ensemble des écoles (à aborder dans la charte de la communauté éducative).

**Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?
Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...) ?**

- ⇒ Le contenu des APC est entièrement géré par l'équipe enseignante.
 - La cour de l'école Pauline Kergomard donne directement sur la Mde. Les enseignants déposent les enfants dans les salles d'activités après l'APC.
 - Pour les deux autres écoles publiques, la collectivité assure les trajets APC-écoles. Les listes pour chaque période sont transmises à la Mde en amont. Une communication spécifique aux parents est faite (soit par les écoles, soit par la Mde ou bien par les deux structures).
 - La facturation de l'accueil périscolaire prend en compte les APC (cependant, le gouter doit être fourni par les parents). Il est pris sur le temps d'APC ou au retour à la Mde selon le fonctionnement des école).

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:

- ⇒ Les familles disposent d'un espace famille leur permettant de gérer de manière autonome les réservations et les paiements. L'activité « APS » doit être réservée ou annulée à minima 48h avant la consommation.
- ⇒ La facturation est au ¼ d'heure. Le tarif dépend du QF des familles.
- ⇒ Les horaires d'ouverture ou de fermeture des écoles sont prises en compte dans la facturation.
- ⇒ A l'arrivée ou au départ des enfants, les animateurs passent un badge (avec un code associé à l'enfant). C'est cela qui détermine les heures de facturation.
- ⇒ L'accueil des familles ne débutent qu'à 16h40. Entre 16h et 16h40, il s'agit du temps de gouter (ce dernier est fourni par la Mairie).

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? NON

Si OUI, Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire? OUI - NON

Les TAP sont-ils gratuits ? OUI – NON

Si NON avec quelle politique tarifaire (forfait unique, quotient familial, taux d'effort...) et quels tarifs ?

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
6h55-18h30	Accueil de loisirs	Maison de l'enfance « l'île aux enfants », 8 rue Marcel des bois	Des TPS au CM2	Mairie de Saint-Joachim			O U I
14h-18h30	Accueil de loisirs	Espace jeunes, Zone sportive de Brécun	De 11 ans à 17 ans	Mairie de Saint-Joachim			O U I

Observations sur l'organisation du mercredi:

Accueil de loisirs « enfants »

- ⇒ Les familles disposent d'un espace famille leur permettant de gérer de manière autonome les réservations, les annulations et les paiements. L'activité « ALSH » mercredi doit être réservée ou annulée avant le dimanche soir de la semaine précédente.
- ⇒ Un tarif horaire est calculé en fonction du QF des familles. Un forfait de 5h est appliqué pour les ½ journées et un forfait de 9h pour les journées complètes. Les familles ont le choix entre plusieurs formules : matin sans repas / après-midi sans repas / matin + repas / repas + après-midi / journée complète.
- ⇒ L'accueil des familles se fait sur les temps suivants en fonction de la formule choisie : 6h55-9h30 / 11h45-12h00 / 13h15-14h00 / 17h00-18h30. Une souplesse est accordée sur les heures de départ et d'arrivée pour les enfants participant à des activités associatives (sportives ou artistiques par exemple) ou ayant un rendez-vous médical.

Accueil de loisirs « jeune »

- ⇒ Les familles doivent s'acquitter d'une adhésion de 5 euros (valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante). Il s'agit d'un accueil libre où les enfants peuvent aller et venir dans la structure (pas d'inscription nécessaire aux activités). L'animateur gère le flux.
- ⇒ Pour certains temps forts, une réservation est demandée, cela se fait sur le même espace famille que l'APS ou l'ALSH. Le tarif d'une unité est calculé en fonction du QF des familles, Un certain nombre d'unité est appliqué en fonction de l'activité.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI

Si Oui avec quels organisateurs ?

- ⇒ Une convention entre le collège et l'espace jeune est en cours d'élaboration pour cadrer l'intervention des animateurs jeunesse dans l'enceinte de l'école et sur les temps scolaires (distribution de flyers par exemple).
- ⇒ Il existe également une convention tripartite avec les villes de Saint-malo de Guersac et Montoir de Bretagne pour une mise à disposition des minibus de chaque collectivité sur des temps exceptionnels (sorties).

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
Vacances scolaires (7h-18h30)	Accueil de loisirs	Maison de l'enfance « l'île aux enfants », 8 rue Marcel des bois	Des TPS au CM2	Mairie de Saint-Joachim			O U I
Samedi en période scolaire (14h-18h30) + Vacances scolaires (10h-12h / 14h-18h30)	Accueil de loisirs	Espace jeunes, Zone sportive de Brécun	De 11 ans à 17 ans	Mairie de Saint-Joachim			O U I

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire :

ALSH « enfants »

- ⇒ Les familles disposent d'un espace famille leur permettant de gérer de manière autonome les réservations, les annulations et les paiements. Les inscriptions débutent environ un mois avant le début des vacances scolaires et se clôturent une semaine avant. Les familles sont informées par mail des périodes de réservations et des programmes d'activité.
- ⇒ Un tarif horaire est calculé en fonction du QF des familles. Un forfait de 5h est appliqué pour les ½ journées et un forfait de 9h pour les journées complètes. Les familles ont le choix entre plusieurs formules : matin sans repas / après-midi sans repas / matin + repas / repas + après-midi / journée complète
- ⇒ L'accueil des familles se fait sur les temps suivants en fonction de la formule choisies : 6h55-9h30 / 11h45-12h00 / 13h15-14h00 / 17h00-18h30.

ALSH « jeunes

- ⇒ Les familles doivent s'acquitter d'une adhésion de 5 euros (valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante). Il s'agit d'un accueil libre où les enfants peuvent aller et venir dans la structure (pas d'inscription nécessaire).
- ⇒ L'animateur gère le flux. Pour certains temps forts, une réservation est demandée, cela se fait sur le même espace famille que l'APS ou l'ALSH.
- ⇒ Le tarif d'une unité est calculé en fonction du QF des familles, Un certain nombre d'unité est appliqué en fonction de l'activité.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : OUI

Si Oui avec quels organisateurs ?

- ⇒ L'espace jeune dispose d'une convention avec le collège pour l'intervention des animateurs jeunesse dans l'enceinte de l'école et sur les temps scolaires (distribution de flyer par exemple).
- ⇒ Il existe également une convention tripartite avec les villes de Saint-Malo de Guersac et Montoir de Bretagne pour une mise à disposition des minibus de chaque collectivité sur des temps exceptionnels (sorties).

FORMATION DES ACTEURS

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ? OUI

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI NON - Si OUI lesquelles ?

Existant (en cours ou réalisées) :

- ⇒ Plan de Formation PSC1 (ou mise à niveau) pour le personnel communal (ATSEM, animateurs)
- ⇒ Formation initiée par le parc de brière : « les petites bêtes », « l'eau »
- ⇒ Formation CNFPT relative à l'accueil des enfants dans les ACM.
- ⇒ Manipulation des extincteurs / Présentation du dispositif PPMS (en interne via l'assistant de prévention).

Perspectives :

- ⇒ Visite de l'UPAM (par le personnel qui le souhaite) qui assure la gestion des repas sur la commune.
- ⇒ Participation des agents intervenant sur le temps de restauration aux commissions menu de l'UPAM.
- ⇒ Plan de formation (en fonction des entretiens individuels de fin d'année).
- ⇒ Formation en lien avec une diététicienne pour faciliter l'appréhension du temps de goûter / repas par les agents (quantités, comportement face à l'enfant).

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) : FISCHER Dominique
fonction : Elu délégué à l'enseignement et à la petite enfance
adresse électronique : fischerd@saint-joachim.fr

Nom Prénom du coordonnateur : CHAUSSUN Timothée
téléphone : 07-86-34-52-71 / 02-40-91-66-27 adresse électronique : maisondelenfance@saint-joachim.fr

durée du Plan Mercredi : la convention « plan Mercredi » dispose du même calendrier que le PEDT.

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site caf.fr via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Maison de l'enfance « l'île aux enfants »	Mairie de Saint-Joachim	06H55-18H30	8, rue Marcel DESBOIS 44720 Saint-Joachim	3 à 10 ans	201401353
Espace jeune	Mairie de Saint-Joachim	14H00-18H30	Complexe des îles, Zone de brécun	11- 17 ans	201401353

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune A : Saint-joachim

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 30

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 45

1. ¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Nom de la commune B (en cas de projet intercommunal) :.....

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1° La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

- ⇒ L'équipe d'animation est constituée de membre permanent intervenant sur les différents temps péri / extra et intra scolaires => cela facilite l'émergence de repères pour l'enfant et permet également d'avoir des interlocuteurs réguliers avec les autres services et / ou écoles.
- ⇒ Une communication est possible dans le cahier des enfants si besoin en accord avec les directeurs d'école.
- ⇒ L'accueil de certaines familles peut se faire de manière conjointe avec l'école et la Mde pour renforcer l'impact d'une décision (en cas de comportements problématiques par exemple).
- ⇒ Les ATSEM sont rattachés au service enfance / jeunesse : communication régulière entre les différents acteurs (directeur école, Directeur Mde, ATSEM) + participation des directeurs à l'évaluation de fin d'année.

Perspectives :

- ⇒ Adapter le Règlement intérieur de la Maison de l'enfance à l'évolution de l'organisation scolaire / périscolaire.
- ⇒ Recenser et communiquer sur les actions de chaque membre de la communauté éducative (afin d'éviter les redondances) pour favoriser la complémentarité entre les différentes actions.
- ⇒ S'appuyer sur un réseau d'interlocuteurs commun étoffé par l'ensemble de la communauté éducative.
- ⇒ Réaménager des espaces communs pour optimiser leur utilisation (exemple de la cour d'école de l'école PK).

2° L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

- ⇒ Les tarifs de chaque famille sont calculés en fonction de leur QF. Pour les familles effectuant des réservations par le biais de la plateforme carte +, une minoration de 5% des tarifs est appliquée. L'objectif étant d'inciter au mieux les familles à respecter le processus d'inscription et donc à fluidifier l'organisation des services.
- ⇒ Les bâtiments communaux répondent aux normes PMR.
- ⇒ Le lien avec les familles est étroit (visite des locaux avec les enfants, rencontre physique avec les directeurs de la Mde pour les nouvelles inscriptions).
- ⇒ Les enfants de moins de 3 ans inscrits sur les listes scolaires sont accueillis en accueil de loisirs la dernière quinzaine d'août (avant la rentrée). Cela permet une première adaptation au sein des accueils collectifs.
- ⇒ Les quatre groupes scolaires fonctionnent sur des rythmes scolaires identiques, l'accueil de loisirs du mercredi est susceptible d'intégrer les enfants de toutes les écoles de la commune.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

- ⇒ Depuis 2022, des enfants des communes proches bénéficient également du service de la Maison de l'enfance. La notion d'enfant « hors commune » a été affinée et ajoutée au nouveau règlement intérieur de la Mde.

Perspectives :

- ⇒ Réfléchir à une nouvelle offre tarifaire adaptée aux contraintes de la commune et aux utilisateurs des services (diagnostic et préconisations).
- ⇒ Développer des temps de convivialité avec les familles (soirée jeux de société) : cela a déjà été initié en 2019 mais a été arrêté à la suite de la crise sanitaire.

3° Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

- ⇒ Le tissu associatif local est riche et permet d'assurer des partenariats solides.
- ⇒ Renforcer les partenariats existants (Association, biblio, parc de brière...) => formations, projets...

Perspectives :

- ⇒ Intégrer les associations et / ou commerçants sur le territoire pour dynamiser les actions de la Mde et également pour leur offrir de la visibilité.
- ⇒ Utiliser les bâtiments communaux pour diversifier l'offre d'activité proposée (scène du marais, bâtiment sportif).
- ⇒ S'ouvrir au territoire en continuant le développement d'inter centre ou en dépassant les frontières communales (le parc de Brière est grand et vaste, il ne se limite pas qu'à Saint-Joachim).

4° Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

- ⇒ Un projet pédagogique en concertation avec l'ensemble de l'équipe d'animation a été rédigé en 2022. Ce projet constitue une base commune dans les réunions de travail (et notamment les réunions de préparation du mercredi). Il permet également d'inclure plus facilement les nouveaux membres de l'équipe, quel que soit leur statut (contractuels, stagiaires). Il est donc systématiquement transmis.
- ⇒ Intervention régulière d'intervenants extérieurs et mise en place de Projets « fil rouge » sur plusieurs mercredis.

Perspectives :

- ⇒ Développer de nouveaux partenariats :
 - Projet de fresque avec une artiste locale (présentation de l'artiste, ateliers avec les enfants en compagnie de l'artiste, inauguration).
 - Intégration des commerçants de la commune aux projets des structures jeunesse (boulangerie, restaurant, atelier cuir avec un artisan local).
 - Renforcement des liens avec les associations sportives de la commune.
- ⇒ Consolider des partenariats existants :
 - Partage vert : association de jardin partagé.
 - Bibliothèque municipale : atelier en lien avec le numérique, emprunt de livre.
 - Association de la pierre chaude.
- ⇒ Valoriser les actions de manière plus régulière : la gazette de la Mde (à chaque fin de mois => peut-être transmise aux écoles à titre d'information).

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

- => Document de communication « différentes journées à la Maison de l'enfance ».
- => Organigramme de la collectivité.
- => Tutoriel carte +.
- => Document de communication « l'équipe d'animation ».
- => Programme des mercredis et vacances scolaires depuis septembre 2022.
- => Gazette de la Maison de l'enfance.
- => Compte-rendu des réunions de renouvellement du PEDT.
- => Document de présentation concernant le renouvellement du PEDT 2023-2026.

Date : 26/05/2023

Signature du représentant de la collectivité

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN
Loire-Atlantique

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pe144@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: pole1d44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert